

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DVC-ART-2016-032</b>
<b>Direction de la vie communautaire</b>
<b>Service des arts et de la culture</b>
<b>Objet : Aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis</b>
<b>Date : 3 août 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Par sa résolution CV-2016-04-15, le conseil de la Ville accordait une aide financière de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Lévis (OSL) pour la réalisation d'une première phase d'un projet d'amélioration de la qualité de l'acoustique de l'Espace symphonique de Lévis situé à l'Église de Saint-David-de-l'Auberivière. Le versement de cette aide financière était conditionnel à une contribution financière équivalente de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

L'OSL avait déposé une demande d'aide financière pour un projet totalisant 75 000 \$ dans le volet crédits directs du programme d'aide aux immobilisations du MCC. Ce volet concerne les projets dont le soutien financier du MCC est inférieur à 100 000 \$. Suite au dépôt de leur demande de subvention, l'OSL a été informé que le ministère n'avait pas de disponibilités budgétaires dans le volet crédits directs du programme.

La direction régionale du MCC leur a donc suggéré de présenter une demande pour la réalisation complète du projet d'amélioration acoustique plutôt que de le réaliser par phase. Ainsi, ce projet rencontrerait les critères du programme régulier d'aide aux immobilisations car l'estimé préliminaire pour la réalisation du projet complet s'élevait à plus de 200 000 \$.

L'OSL a donc donné suite à cette suggestion du MCC en réévaluant le projet et la portée des travaux de manière à avoir un nouvel estimé des coûts. Le Service des arts et de la culture et la direction régionale du MCC ont accompagné l'organisme dans la préparation de leur demande de subvention, notamment pour le montage financier du projet.

Les coûts estimés pour la réalisation complète du projet d'amélioration acoustique s'élèvent à 360 000 \$. Selon les critères du programme, la contribution du MCC serait de l'ordre de 234 000 \$. L'OSL pourrait contribuer au projet pour un montant maximum de 48 000 \$, et ce, en prolongeant sa campagne de financement afin d'atteindre cet objectif. Ce faisant, une contribution financière de 78 000 \$ serait requise de la part de la Ville de Lévis pour que le projet puisse se réaliser au complet.

Par sa résolution CV-2016-04-15, la Ville a déjà confirmé sa participation financière d'un montant de 25 000 \$ pour la réalisation de la phase 1. Une contribution de 53 000 \$ aurait été requise de la part de la Ville pour la réalisation des phases subséquentes. Il est recommandé de verser une aide financière totale au projet de 78 000 \$, en 2016, et de financer le montant manquant de 53 000 \$ requis pour la réalisation complète du projet par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

L'amélioration acoustique de l'Espace symphonique est requise afin de permettre aux membres de l'Orchestre de pratiquer et de diffuser leurs spectacles dans des conditions adéquates. La problématique actuelle pose des défis importants pour l'enseignement de la musique symphonique et pour la direction de l'orchestre. Considérant que la situation compromet la mission première de l'organisme, il serait souhaitable que la Ville de Lévis puisse contribuer financièrement au projet, et ce, conditionnellement à une contribution de la part du ministère de la Culture et des Communications.

L'aide financière à verser à l'Orchestre symphonique de Lévis est identifiée au point « Financement » et annexée à la présente fiche de prise de décision. L'Orchestre symphonique de Lévis a un statut d'organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Lévis.

L'organisme a également fait l'objet d'une vérification des éléments contenus dans le document « Aide-mémoire pour le traitement d'une demande de versement, par la Ville, d'une aide financière à un organisme », tel que préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe en juin 2012.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Confirmation de la participation financière de la Ville	CV du 29 août 2016
Envoi de la résolution au MCC pour compléter le dossier	31 août 2016
Versement de l'aide financière	Décembre 2016 ou à la date de confirmation de réalisation du projet

**Selon l'échéancier du projet soumis par l'OSL**

Confirmation de la participation financière des partenaires	Septembre 2016
Octroi du contrat et commande du matériel	Octobre 2016
Réalisation des travaux	Novembre-décembre 2016

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Travaux		360 000		
Contribution MCC		(234 000)		
Contribution OSL		(48 000)		
Coût à financer		78 000		
Subvention Ville (CV-2016-04-15)		(25 000)		
Aide financière		53 000		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-783-12-970 (CV-2016-04-15)
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

 Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

53 000\$ Excédent de fonctionnement accumulé non affecté.


**Commentaires**

Présentement, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté a les disponibilités pour cette dépense prévue.

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : <u>N/A</u>	_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A Projet subventionné :  Oui  Non (la subvention du MCC serait versée directement à l'organisme et non à la Ville de Lévis)

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2016 / 08 / 03**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

La FPD doit être à l'ordre du jour du CV du 29 août 2016, de manière à ce que l'OSL puisse compléter leur demande de subvention au MCC par l'envoi de la résolution confirmant l'engagement financier de la Ville de Lévis dans ce projet.



**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Marie-Kim Pelletier, CPA, CMA Conseillère en finances	2016-08-03	Validation volet financement

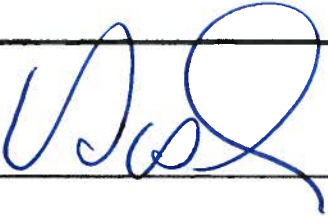
**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accorder à l'Orchestre symphonique de Lévis, une aide financière de 53 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, au projet d'amélioration acoustique, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-032, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne, et ce, conditionnellement à une contribution financière de la part du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de ce projet.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Modalités de versement de l'aide financière

<b>Préparé par :</b> <u>Nathalie Ouellet</u>		<b>Titre d'emploi :</b> <u>Chef du Service des arts et de la culture</u>	
<b>Recommandé par :</b>			
 Chef du Service des arts et de la culture			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
<b>Signature de la Direction :</b> 			<b>Date :</b> <u>03 108 12016</u>

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 16,08,05

**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE  
SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE**

Annexe 1 – FPD DVC-ART-2016-032

---

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LEVIS (MATRICULE 1143471150) (Vérfié 03-08.2016)**

Rég. constitutif : Loi sur les compagnies partie 3

Numéro de fournisseur : 3256

3995, rue de la Fabrique, Bureau 3, Lévis (Québec) G6W 1J6

Présidence : Madame Lyne Desmeules, 418 304-3751

Direction générale : Madame Marie-Eve Brodeur, 418 603-3138

Aide financière pour la réalisation en une seule phase du projet d'amélioration acoustique de l'Espace symphonique et pour le maintien des activités auprès de la population.

**Subvention à verser : 53 000 \$**

Somme de 53 000 \$, payable après la confirmation de la réalisation du projet avec l'approbation du chef du Service des arts et la culture.

**Code budgétaire : excédent de fonctionnement accumulé non affecté**